

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21140193000014

POSTE COMPTABLE : DGFIP DE LISIEUX INTERCOM

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	29
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	32
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	33
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	34
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	35
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	36
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	37
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	38
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	39
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	41
D2 - Arrêté et signatures	42

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal	CA 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	655
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	20
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

002
021

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE
II
A1
EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	393 201,56	G	453 224,48
	Section d'investissement	B	211 278,45	H	69 295,52
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	203 419,13 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	22 533,55 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	604 480,01	= G+H+I+J	748 472,68
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	56 921,28	L	126 337,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	56 921,28	= K+L	126 337,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	393 201,56	= G+I+K	656 643,61
	Section d'investissement	= B+D+F	268 199,73	= H+J+L	218 166,07
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	661 401,29	= G+H+I+J+K+L	874 809,68

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 56 921,28	L 126 337,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	126 337,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 800,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	55 121,28	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	104 461,00	88 900,89	0,00	0,00	15 560,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	232 006,00	231 902,40	0,00	0,00	103,60
014	Atténuations de produits	22 295,00	20 916,00	0,00	0,00	1 379,00
65	Autres charges de gestion courante	51 446,90	46 782,08	3 258,78	0,00	1 406,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		410 208,90	388 501,37	3 258,78	0,00	18 448,75
66	Charges financières	1 007,77	1 007,77	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	14 616,91	133,64	0,00	0,00	14 483,27
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	200,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		426 033,58	389 642,78	3 258,78	0,00	33 132,02
023	Virement à la section d'investissement (2)	204 473,70				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	100,00	300,00			-200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		204 573,70	300,00			204 273,70
TOTAL		630 607,28	389 942,78	3 258,78	0,00	237 405,72
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 906,15	7 358,27	0,00	0,00	-3 452,12
70	Produits services, domaine et ventes div	44 500,00	46 979,54	0,00	0,00	-2 479,54
73	Impôts et taxes	259 900,00	280 312,71	0,00	0,00	-20 412,71
74	Dotations et participations	87 582,00	91 335,02	0,00	0,00	-3 753,02
75	Autres produits de gestion courante	26 500,00	26 536,67	0,00	0,00	-36,67
Total des recettes de gestion courante		422 388,15	452 522,21	0,00	0,00	-30 134,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	702,27	0,00	0,00	-602,27
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		422 488,15	453 224,48	0,00	0,00	-30 736,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 700,00	0,00			4 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 700,00	0,00			4 700,00
TOTAL		427 188,15	453 224,48	0,00	0,00	-26 036,33
Pour information		(3) 203 419,13				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 000,00	5 280,00	1 800,00	34 920,00
204	Subventions d'équipement versées	855,00	655,00	0,00	200,00
21	Immobilisations corporelles	532 775,00	175 143,52	55 121,28	302 510,20
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	575 630,00	181 078,52	56 921,28	337 630,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	355,00	0,00	0,00	355,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 927,85	10 077,85	0,00	1 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 945,00			
	Total des dépenses financières	15 227,85	10 077,85	0,00	5 150,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	590 857,85	191 156,37	56 921,28	342 780,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	4 700,00	0,00		4 700,00
041	Opérations patrimoniales (1)	20 122,08	20 122,08		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	24 822,08	20 122,08		4 700,00
	TOTAL	615 679,93	211 278,45	56 921,28	347 480,20
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	179 888,60	36 096,55	126 337,00	17 455,05
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	339 888,60	36 096,55	126 337,00	177 455,05
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	26 512,00	12 776,89	0,00	13 735,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 850,00	0,00	0,00	1 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200,00		0,00	
	Total des recettes financières	28 562,00	12 776,89	0,00	15 785,11
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	368 450,60	48 873,44	126 337,00	193 240,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	204 473,70			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	100,00	300,00		-200,00
041	Opérations patrimoniales (1)	20 122,08	20 122,08		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	224 695,78	20 422,08		204 273,70
	TOTAL	593 146,38	69 295,52	126 337,00	397 513,86

Accuse de réception en préfecture
014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 22 533,55			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET
II
B1
1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	88 900,89		88 900,89
012	Charges de personnel, frais assimilés	231 902,40		231 902,40
014	Atténuations de produits	20 916,00		20 916,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 040,86		50 040,86
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 007,77	0,00	1 007,77
67	Charges exceptionnelles	133,64	200,00	333,64
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	100,00	100,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	392 901,56	300,00	393 201,56
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 077,85	0,00	10 077,85
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 280,00	0,00	5 280,00
204	Subventions d'équipement versées	655,00	0,00	655,00
21	Immobilisations corporelles (6)	175 143,52	20 122,08	195 265,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	191 156,37	20 122,08	211 278,45
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 358,27		7 358,27
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	46 979,54		46 979,54
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	280 312,71		280 312,71
74	Dotations et participations	91 335,02		91 335,02
75	Autres produits de gestion courante	26 536,67	0,00	26 536,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	702,27	0,00	702,27
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		453 224,48	0,00	453 224,48
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				203 419,13

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 776,89	0,00	12 776,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	36 096,55	0,00	36 096,55
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	20 122,08	20 122,08
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	200,00	200,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		100,00	100,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		48 873,44	20 422,08	69 295,52
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				22 533,55

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	104 461,00	88 900,89	0,00	0,00	15 560,11
60611	Eau et assainissement	1 600,00	1 993,87	0,00	0,00	-393,87
60612	Energie - Electricité	5 500,00	5 985,48	0,00	0,00	-485,48
60621	Combustibles	9 000,00	9 362,47	0,00	0,00	-362,47
60622	Carburants	1 300,00	1 309,58	0,00	0,00	-9,58
60623	Alimentation	18 000,00	13 858,98	0,00	0,00	4 141,02
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	2 193,38	0,00	0,00	-193,38
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	6 221,57	0,00	0,00	-221,57
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	6 445,91	0,00	0,00	5 554,09
60636	Vêtements de travail	600,00	329,30	0,00	0,00	270,70
6064	Fournitures administratives	1 100,00	1 384,10	0,00	0,00	-284,10
6067	Fournitures scolaires	3 250,00	3 336,89	0,00	0,00	-86,89
6068	Autres matières et fournitures	600,00	33,96	0,00	0,00	566,04
611	Contrats de prestations de services	2 500,00	2 517,53	0,00	0,00	-17,53
6135	Locations mobilières	117,00	116,52	0,00	0,00	0,48
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 500,00	2 759,22	0,00	0,00	740,78
615231	Entretien, réparations voiries	3 600,00	2 520,00	0,00	0,00	1 080,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	206,40	0,00	0,00	-206,40
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	1 422,92	0,00	0,00	77,08
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	9 500,00	5 203,32	0,00	0,00	4 296,68
6161	Multirisques	4 521,00	4 520,28	0,00	0,00	0,72
6168	Autres primes d'assurance	635,00	634,70	0,00	0,00	0,30
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 296,69	0,00	0,00	-96,69
6184	Versements à des organismes de formation	400,00	225,00	0,00	0,00	175,00
6226	Honoraires	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6231	Annonces et insertions	500,00	342,00	0,00	0,00	158,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 500,00	5 778,74	0,00	0,00	-278,74
6237	Publications	1 300,00	1 023,63	0,00	0,00	276,37
6261	Frais d'affranchissement	500,00	442,20	0,00	0,00	57,80
6262	Frais de télécommunications	1 100,00	1 670,43	0,00	0,00	-570,43
627	Services bancaires et assimilés	50,00	2,07	0,00	0,00	47,93
6284	Redevances pour services rendus	4 188,00	4 203,75	0,00	0,00	-15,75
63512	Taxes foncières	1 600,00	1 560,00	0,00	0,00	40,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	232 006,00	231 902,40	0,00	0,00	103,60
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 340,00	2 339,79	0,00	0,00	0,21
6411	Personnel titulaire	125 352,00	125 351,40	0,00	0,00	0,60
6413	Personnel non titulaire	26 046,00	26 046,02	0,00	0,00	-0,02
6415	Indemnité inflation	700,00	700,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	29 268,00	29 267,97	0,00	0,00	0,03
6453	Cotisations aux caisses de retraites	36 586,00	36 585,24	0,00	0,00	0,76
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 230,00	9 228,98	0,00	0,00	1,02
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 484,00	1 484,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	899,00	0,00	0,00	101,00
014	Atténuations de produits	22 295,00	20 916,00	0,00	0,00	1 379,00
739211	Attributions de compensation	4 355,00	3 843,00	0,00	0,00	512,00
739216	Reversements conventionnels de fiscalité	17 940,00	17 073,00	0,00	0,00	867,00
65	Autres charges de gestion courante	51 446,90	46 782,08	3 258,78	0,00	1 406,04
6531	Indemnités	28 500,00	28 432,08	0,00	0,00	67,92
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6553	Service d'incendie	11 779,00	11 779,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	4 668,40	0,00	3 258,78	0,00	1 409,62
6558	Autres contributions obligatoires	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	880,00	0,00	0,00	-880,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	2 689,50	2 689,50	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	1,50	0,00	0,00	8,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		410 208,90	388 501,37	3 258,78	0,00	18 448,75
66	Charges financières (b)	1 007,77	1 007,77	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 007,77	1 007,77	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	14 616,91	133,64	0,00	0,00	14 483,27
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	133,64	0,00	0,00	-133,64
678	Autres charges exceptionnelles	14 616,91	0,00	0,00	0,00	14 616,91
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
022	Dépenses imprévues (e)	200,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		426 033,58	389 642,78	3 258,78	0,00	33 132,02
023	Virement à la section d'investissement	204 473,70	0,00			204 473,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	100,00	300,00			-200,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	200,00			-200,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	100,00	100,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		204 573,70	300,00			204 273,70
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		204 573,70	300,00			204 273,70
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		630 607,28	389 942,78	3 258,78	0,00	237 405,72
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 906,15	7 358,27	0,00	0,00	-3 452,12
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 906,15	6 349,28	0,00	0,00	-3 443,13
6479	Rembourst sur autres charges sociales	1 000,00	1 008,99	0,00	0,00	-8,99
70	Produits services, domaine et ventes div	44 500,00	46 979,54	0,00	0,00	-2 479,54
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 500,00	3 610,00	0,00	0,00	-2 110,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 200,00	1 272,68	0,00	0,00	-72,68
7067	Redev. services périscolaires et enseign	32 000,00	34 156,65	0,00	0,00	-2 156,65
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	9 000,00	5 006,40	0,00	0,00	3 993,60
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	500,00	1 131,86	0,00	0,00	-631,86
70878	Remb. frais par d'autres redevables	300,00	1 801,95	0,00	0,00	-1 501,95
73	Impôts et taxes	259 900,00	280 312,71	0,00	0,00	-20 412,71
73111	Impôts directs locaux	220 900,00	220 647,00	0,00	0,00	253,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	17 000,00	17 281,00	0,00	0,00	-281,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	22 000,00	42 384,71	0,00	0,00	-20 384,71
74	Dotations et participations	87 582,00	91 335,02	0,00	0,00	-3 753,02
7411	Dotation forfaitaire	52 000,00	52 531,00	0,00	0,00	-531,00
74121	Dotation de solidarité rurale	14 500,00	15 721,00	0,00	0,00	-1 221,00
74127	Dotation nationale de péréquation	5 500,00	6 387,00	0,00	0,00	-887,00
742	Dot. aux élus locaux	3 000,00	3 031,00	0,00	0,00	-31,00
744	FCTVA	500,00	134,64	0,00	0,00	365,36
74718	Autres participations Etat	500,00	705,38	0,00	0,00	-205,38
74741	Participat° Communes du GFP	7 650,00	7 650,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 932,00	3 932,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	1 243,00	0,00	0,00	-1 243,00
75	Autres produits de gestion courante	26 500,00	26 536,67	0,00	0,00	-36,67
752	Revenus des immeubles	26 500,00	26 535,46	0,00	0,00	-35,46
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,21	0,00	0,00	-1,21
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		422 388,15	452 522,21	0,00	0,00	-30 134,06
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	100,00	702,27	0,00	0,00	-602,27
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,02	0,00	0,00	-0,02
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	191,57	0,00	0,00	-191,57
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	200,00	0,00	0,00	-200,00
7788	Produits exceptionnels divers	100,00	310,68	0,00	0,00	-210,68
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		422 488,15	453 224,48	0,00	0,00	-30 736,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	4 700,00	0,00			4 700,00
722	Immobilisations corporelles	4 700,00	0,00			4 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 700,00	0,00			4 700,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		427 188,15	453 224,48	0,00	0,00	-26 036,33
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		203 419,13				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	42 000,00	5 280,00	1 800,00	34 920,00
2031	Frais d'études	42 000,00	5 280,00	1 800,00	34 920,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	855,00	655,00	0,00	200,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	500,00	300,00	0,00	200,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	355,00	355,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	532 775,00	175 143,52	55 121,28	302 510,20
2128	Autres agencements et aménagements	2 400,00	0,00	2 227,50	172,50
21311	Hôtel de ville	19 498,00	19 497,60	0,00	0,40
21312	Bâtiments scolaires	51 850,00	1 714,80	49 910,40	224,80
21316	Equipements du cimetière	12 840,00	12 588,50	0,00	251,50
21318	Autres bâtiments publics	111 000,00	107 780,55	2 983,38	236,07
2138	Autres constructions	7 400,00	0,00	0,00	7 400,00
2151	Réseaux de voirie	293 000,00	0,00	0,00	293 000,00
21538	Autres réseaux	30 597,00	30 104,76	0,00	492,24
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	254,91	0,00	-254,91
2181	Installat° générales, agencements	500,00	0,00	0,00	500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	190,00	194,99	0,00	-4,99
2184	Mobilier	2 000,00	1 628,61	0,00	371,39
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	1 378,80	0,00	121,20
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		575 630,00	181 078,52	56 921,28	337 630,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	355,00	0,00	0,00	355,00
13156	Attributions de compens d'investissement	355,00	0,00	0,00	355,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 927,85	10 077,85	0,00	1 850,00
1641	Emprunts en euros	5 390,80	5 390,80	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 850,00	0,00	0,00	1 850,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	4 687,05	4 687,05	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 945,00			
Total des dépenses financières		15 227,85	10 077,85	0,00	5 150,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		590 857,85	191 156,37	56 921,28	342 780,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 700,00	0,00		4 700,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	4 700,00	0,00		4 700,00
2138	Autres constructions	4 700,00	0,00		4 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	20 122,08	20 122,08		0,00
21312	Bâtiments scolaires	852,00	852,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	7 920,00	19 270,08		-11 350,08
2132	Immeubles de rapport	11 350,08	0,00		11 350,08
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		24 822,08	20 122,08		4 700,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		615 679,93	211 278,45	56 921,28	347 480,20
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	179 888,60	36 096,55	126 337,00	17 455,05
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	24 320,00	0,00	16 020,00	8 300,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	119 697,00	22 054,23	93 617,00	4 025,77
1341	D.E.T.R. non transférable	35 871,60	14 042,32	16 700,00	5 129,28
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
1641	Emprunts en euros	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		339 888,60	36 096,55	126 337,00	177 455,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 512,00	12 776,89	0,00	13 735,11
10222	FCTVA	11 000,00	10 825,95	0,00	174,05
10226	Taxe d'aménagement	1 512,00	1 950,94	0,00	-438,94
10251	Dons et legs en capital	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 850,00	0,00	0,00	1 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		28 562,00	12 776,89	0,00	15 785,11
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		368 450,60	48 873,44	126 337,00	193 240,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement	204 473,70	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	100,00	300,00	0,00	-200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	200,00	0,00	-200,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	100,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		204 573,70	300,00	0,00	204 273,70
041	Opérations patrimoniales (5)	20 122,08	20 122,08	0,00	0,00
2031	Frais d'études	20 122,08	20 122,08	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		224 695,78	20 422,08	0,00	204 273,70
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		593 146,38	69 295,52	126 337,00	397 513,86
Pour information		22 533,55			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Accuse de réception en préfecture
014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					42 800,00									
1641 Emprunts en euros (total)					42 800,00									
4342925	CAISSE D EPARGNE		2015-02-08	30/05/2015	23 000,00	F	Sans	2,400	2,400		T	X Trimestriel	N	A-1
4430069	CAISSE D EPARGNE		2015-05-31	20/06/2016	19 800,00	F	Sans	1,650	1,650		A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					60 000,00									

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1681 Autres emprunts (total)					60 000,00										
6228400/1	La NEF		2020-02-12	12/02/2021	60 000,00	F	Sans	1,420	1,420		A	C	N		A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					102 800,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 665,06					5 390,80	221,39	0,00	
164.1 Emprunts en euros (total)		0,00		5 665,06					5 390,80	221,39	0,00	
434.2925	N	0,00	A-1	5 665,06	2,00	F	Sans	2,400	2 421,48	172,40	0,00	
443.0069	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Sans	1,650	2 969,32	48,99	0,00	
164.3 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164.41 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167.1 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167.2 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167.5 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167.6 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167.8 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		50 691,52					4 687,05	786,38	0,00	
168.1 Autres emprunts (total)		0,00		50 691,52					4 687,05	786,38	0,00	
6228400/1	N	0,00	A-1	50 691,52	9,00	F	Sans	1,420	4 687,05	786,38	0,00	
168.2 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
168.7 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		56 356,58					10 077,85	1 007,77	0,00	

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

	IV
	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	56 356,58	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions d'verses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)			
		Taux payé		Taux reçu (7)		Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
						Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)					
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts			Capital					
						Type de taux (3)	Index (4)								Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	
Total																	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		13 022,85	10 077,85
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		10 077,85	10 077,85
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 390,80	5 390,80
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	4 687,05	4 687,05
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 945,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 945,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	10 077,85	56 921,28	0,00	66 999,13

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		217 285,70	12 876,89
Ressources propres externes de l'année (a)		12 512,00	12 776,89
10222	FCTVA	11 000,00	10 825,95
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	1 512,00	1 950,94
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		204 773,70	100,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	100,00	100,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	200,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	204 473,70	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	12 876,89	126 337,00	22 533,55	0,00	161 747,44

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 66 999,13
Ressources propres disponibles	IV 161 747,44
Solde	V = IV – II (3) 94 748,31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
02/03/2022	Columbarium	8 400,00	0,00	0
06/04/2022	Chaufferie Bois	30 104,76	0,00	0
06/04/2022	Columbarium	3 000,50	0,00	0
06/04/2022	Eglise et Salle de Charité	3 950,54	0,00	0
05/05/2022	Tente pliante 3 x 4.5m	656,75	0,00	0
17/05/2022	Tente pliante 3x6m Essomeric PMS	784,90	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		46 897,45	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
28/11/2022	30 chaises pailles PMS	200,00	0	0,00	200,00	200,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
28/11/2022	Aspirateur salle des fetes	89,90	0	0,00	89,90	89,90	0,00
28/11/2022	Aspirateur moulinex garderie	95,90	0	0,00	95,90	95,90	0,00
28/11/2022	Taille Haies	399,00	0	0,00	399,00	399,00	0,00
28/11/2022	Défibrillateur	2 292,04	0	0,00	2 292,04	2 292,04	0,00
28/11/2022	Logiciel Salle des Fêtes	170,00	0	0,00	170,00	170,00	0,00
28/11/2022	Equipement sportifs ecole	772,99	0	0,00	772,99	772,99	0,00
28/11/2022	Materiels sports ecole	772,99	0	0,00	772,99	772,99	0,00
28/11/2022	SITE INTERNET	2 000,00	0	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
28/11/2022	Sol thermoplastique salle de classe ecole	948,11	0	0,00	948,11	948,11	0,00
28/11/2022	Jeux Vaches cours ecole	1 436,61	0	0,00	1 436,61	1 436,61	0,00
28/11/2022	Ordinateur Bibliotheque	3 535,38	0	0,00	3 535,38	3 535,38	0,00
28/11/2022	Logiciel bibliotheque	3 754,24	0	0,00	3 754,24	3 754,24	0,00
28/11/2022	Telephone mairie bureaux	69,90	0	0,00	69,90	69,90	0,00
28/11/2022	Logiciel centre loisirs	2 702,96	0	0,00	2 702,96	2 702,96	0,00
28/11/2022	Photocopieur armoire	4 546,85	0	0,00	4 546,85	4 546,85	0,00
28/11/2022	Aspirateur mairie	89,90	0	0,00	89,90	89,90	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		23 876,77					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 57111-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
ASSOCIATIO DO RE MI COURTONNE	900,00	
ASSOCIATIO FINES RAQUETTES Che	500,00	
ASSOCIATIO KARATE DO COURTONNE	700,00	
REFUGE ANIMAL AUGERON	589,50	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
COMMUNE DE LISIEUX 14100 LISIE	880,00	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
SDEC ENERGIE	3 258,78	
<u>Autres</u>		
CCAS COURTONNE LA MEURDRA Mair	3 000,00	
TOTAL GENERAL	9 828,28	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Territorial spécialisé principal 2ème clas	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
% présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,2 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Territorial spécialisé principal 2ème clas	C	S	371	0,00	3-3-3°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CUL.T : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité
 3-b° : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
 3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF
 Date de télétransmission : 18/04/2023
 Date de réception préfecture : 18/04/2023

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	457 900,00	15,63	44,94	0,00	205 780,00	15,63
TFPNB	101 300,00	-2,41	35,06	0,00	35 516,00	-2,41
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	559 200,00	11,88			241 296,00	12,57

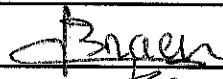


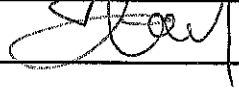
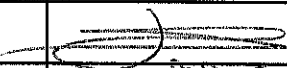

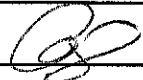
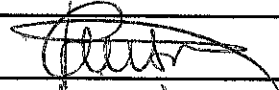
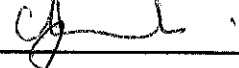

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2023

Présenté par (1) maire.
 A COURTONNE MEURDRAC, le 13/04/2023
 maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A COURTONNE MEURDRAC, le 13/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BOISNARD Eric	
BRAEM Hubert	
ERNAULT Jean-Charles	
GATINET Thierry	
LEBORGNE Yannick	
LECREUX Dorothée	
LEROY Nathalie	
MAILLET Nadine	
MATAGNE Fanny	
PRIGENT Stéphanie	
REBOUX Patricia	
RUAUX Eric	
SANSON Didier	
SIROT Claire	
THEBAULT Nadine	

Certifié exécutoire par (1) maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A COURTONNE MEURDRAC, le 13/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : les membres du conseil municipal.

